



National  
Indigenous  
Diabetes  
Association

Association  
nationale  
autochtone  
du diabète

202-160 Provencher Blvd.  
Winnipeg, Manitoba  
R2H 0G3  
(204)927-1221  
nada.ca

October 3, 2024

Senator Ratna Omidvar  
Chair, Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology  
Senate of Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0A4

Dear Senator Omidvar,

I hope this letter finds you well. On behalf of the National Indigenous Diabetes Association (NIDA), I am writing to reaffirm our support for the passage of Bill C-64, *An Act Respecting Pharmacare*, as proposed. We deeply appreciate the Senate's work and the Government of Canada's commitment to improve access for all Canadians to some essential diabetes and contraception medications, and **we remain firm in our stance that the bill must proceed without amendments.**

We acknowledge the efforts of certain Senators to expand coverage, but we must stress the urgency of passing Bill C-64 as it stands to ensure that Indigenous Peoples—particularly Non-Status First Nations and Métis—who are currently excluded from federal programs like the Non-Insured Health Benefits (NIHB), can finally access some essential medications. Indigenous Peoples deserve these rights because of the historic and ongoing harms caused by colonial policies.

It is also critical to highlight that the NIHB program does not subject Status First Nations and Inuit to income testing, unlike many other programs rolled out in Canada as I stated clearly in my testimony on September 25th, 2024. As noted by the Minister of Health in his letter on September 27, 2024, "*No-one will lose coverage for these classes of medications.*" This nuance must be preserved to avoid creating additional barriers to access, and we strongly support the continued protection of NIHB's existing medications in order to honour the Medicine Chest clause of Treaty 6. We are committed to working with the Minister of Health to communicate these important distinctions and will continue to collaborate with the Senate's offices to advance observations regarding expanded scope and coverage post-royal assent, ensuring NIHB remains untouched and continues to be enhanced.

We applaud the Senate for its dedication to studying this vital legislation closely and reiterate our willingness to work with all stakeholders after royal assent to ensure that the expanded scope of coverage is realized in future phases. Our goal remains to ensure that all Indigenous Peoples, regardless of status or geographic location, receive the coverage they are entitled to.

Maarsii (thank you in Michif) for your continued work on this issue.

All My Relations,

Céleste Thériault  
Executive Director | Directrice générale  
National Indigenous Diabetes Association | Association nationale autochtone du diabète





National  
Indigenous  
Diabetes  
Association

Association  
nationale  
autochtone  
du diabète

202-160 Provencher Blvd.  
Winnipeg, Manitoba  
R2H 0G3  
(204)927-1221  
nada.ca

3 octobre 2024

Sénatrice Ratna Omidvar  
Présidente, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie  
Sénat du Canada  
Ottawa, Ontario Canada K1A 0A4

Chère sénatrice Omidvar,

J'espère que cette lettre vous trouvera en bonne santé. Au nom de l'association nationale autochtone du diabète (ANAD), je vous écris pour réaffirmer notre soutien à l'adoption du projet de loi C-64, *Loi sur l'assurance-médicaments*, tel que proposé. Nous apprécions profondément le travail du Sénat et l'engagement du gouvernement du Canada à améliorer l'accès de tous les Canadiens à certains médicaments essentiels pour le diabète et la contraception, et **nous restons fermement convaincus que le projet de loi doit être adopté sans amendements.**

Nous reconnaissons les efforts de certains sénateurs pour élargir la couverture, mais nous devons souligner l'urgence d'adopter le projet de loi C-64 dans sa forme actuelle afin que les peuples autochtones - en particulier les Premières nations non inscrites et les Métis - qui sont actuellement exclus des programmes fédéraux tels que les services de santé non assurés (SSNA), puissent enfin avoir accès à certains médicaments essentiels. Les peuples autochtones méritent ces droits en raison des préjudices historiques et continus causés par les politiques coloniales.

Il est également essentiel de souligner que le programme des SSNA ne soumet pas les Premières nations et les Inuits inscrits à des tests de revenu, contrairement à de nombreux autres programmes mis en œuvre au Canada, comme je l'ai clairement indiqué dans mon témoignage du 25 septembre 2024. Comme l'a souligné le ministre de la Santé dans sa lettre du 27 septembre 2024, « *Personne ne perdra sa couverture pour ces classes de médicaments* ». Cette nuance doit être préservée pour éviter de créer des obstacles supplémentaires à l'accès, et nous soutenons fermement le maintien de la protection des médicaments existants des SSNA afin d'honorer la clause du coffre à médicaments du Traité no 6. Nous nous engageons à travailler avec le ministre de la Santé pour communiquer ces distinctions importantes et nous continuerons à collaborer avec les bureaux du Sénat pour faire avancer les observations concernant l'élargissement de la portée et de la couverture après la sanction royale, en veillant à ce que les SSNA restent intacts et continuent d'être améliorés.

Nous félicitons le Sénat pour son engagement à étudier de près cette législation essentielle et nous réitérons notre volonté de travailler avec toutes les parties prenantes après la sanction royale pour veiller à ce que le champ d'application élargi soit réalisé dans les phases ultérieures. Notre objectif reste de veiller à ce que tous les peuples autochtones, quel que soit leur statut ou leur situation géographique, bénéficient de la couverture à laquelle ils ont droit.

Maarsii (merci en Michif) pour votre travail continu.

Toutes mes relations,

Céleste Thériault  
Directrice générale | Executive Director  
Association nationale autochtone du diabète | National Indigenous Diabetes Association

